



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026

Mémoire présenté par

CONSEIL DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DU QUÉBEC
(CTAQ)

Février 2025

PERSÉVÉRER DANS LA RÉSILIENCE

Le CTAQ en bref

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) est le principal regroupement d'entreprises dans le secteur de la transformation alimentaire (TA) au Québec. Il s'agit d'une fédération de quatorze associations sectorielles comptant plus de 600 membres et qui regroupe 80 % du volume d'affaires d'une industrie de 40 milliards de dollars.

Le CTAQ a pour mission d'orchestrer l'excellence et la croissance durable du secteur de la transformation alimentaire en appuyant ses parties prenantes et en unifiant l'écosystème.

L'impact du secteur de la transformation alimentaire (TA) dans l'économie québécoise

Véritable pilier de l'économie québécoise, la TA est le premier secteur manufacturier en importance au Québec, avec des livraisons manufacturières dépassant les 40 G\$ annuels (2023), soit 18 % du secteur manufacturier québécois. Les livraisons sont en constante croissance.

Avec plus de 1 800 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire québécois dans 2 500 établissements, il s'agit également du premier employeur manufacturier. Le secteur de la TA emploie directement 75 000 personnes dans les entreprises, environ 25 000 dans les entreprises connexes et compte plus de 150 000 emplois indirects et induits, pour un total de 286 906 emplois (2023).

L'industrie de la TA est également le principal débouché commercial pour près de 70 % de la production agricole québécoise. Par conséquent, son rôle dans l'atteinte des objectifs d'autonomie alimentaire du gouvernement du Québec et la présence des entreprises agroalimentaires dans les régions est crucial pour la société et l'économie du Québec.

Tableau des impacts TA 2023 vs 2020

Impacts macroéconomiques totaux 2023 vs 2020						
Indicateurs	2023 Québec	2023 Québec +	2020 Québec	2023 vs 2020	2020 Québec +	2023 vs 2020
	seulement	hors Québec	seulement	%	hors Québec	%
Sorties (production)	54 470 648 061	66 063 081 888	41 941 558 564	29,87%	51 186 390 172	29,06%
Composante PIB - prix de base	23 369 794 763	28 713 272 934	17 604 353 232	32,75%	21 900 265 339	31,11%
Impôts sur les produits	965 740 605	1 191 251 731	768 418 638	25,68%	947 634 575	25,71%
Revenus de travail	12 363 525 835	15 058 773 941	9 475 124 295	30,48%	11 586 797 885	29,96%
Impôts sur la production	1 220 258 661	1 471 632 167	944 994 700	29,13%	1 150 047 395	27,96%
Emplois	241 909	286 906	197 429	22,53%	233 747	22,74%
Livraisons manufacturières	40 900 000 000		31 600 000 000	29,43%		

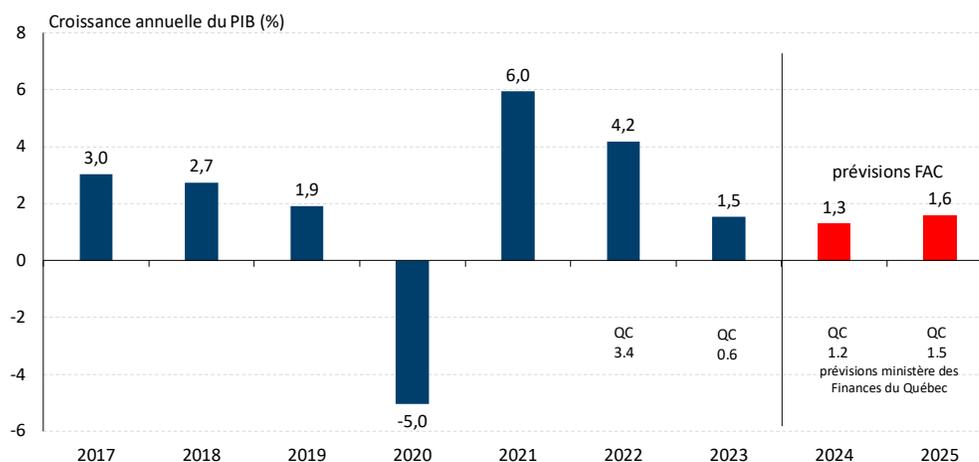
L'impact de l'industrie de la transformation alimentaire est en croissance entre 2020 et 2023 principalement grâce aux effets de l'inflation et de la hausse des prix. Les quantités livrées ont peu évolué. Les consommateurs ont un portefeuille restreint depuis la fin de la pandémie. Les données de NielsonIQ montrent une stagnation de la consommation de la majorité des articles alimentaires et un déclin de la consommation de certaines boissons.

La masse salariale (2023 Québec + hors Québec) est en hausse de 28% à 15 G\$. Ce qui permet au gouvernement d'engranger des revenus d'impôts de 1,19 G\$ sur les produits et de 1,47 G\$ sur la production.

Contexte économique

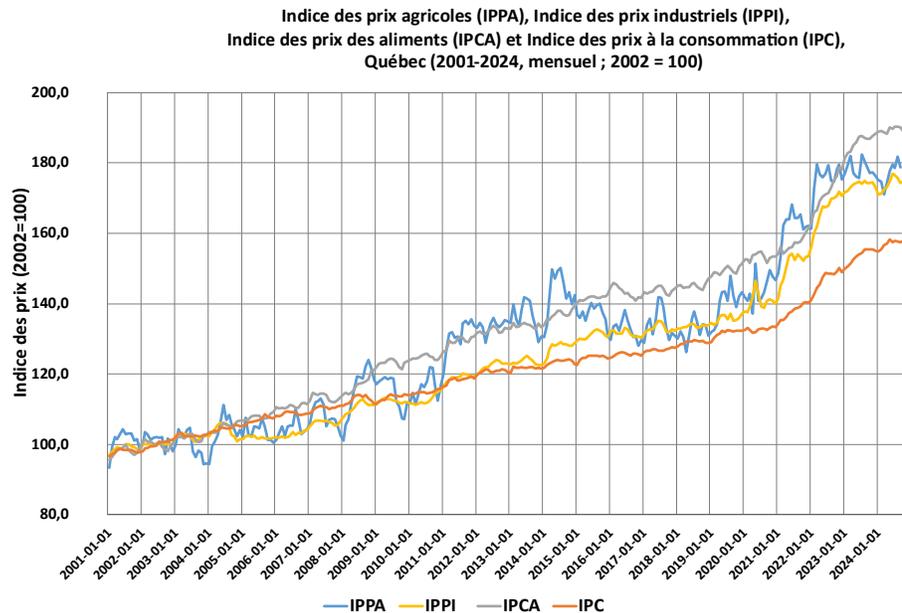
Le contexte économique canadien est incertain. Les perspectives sont difficiles à prévoir dans un contexte de menaces de tarifs américains et d'imprévisibilité. La croissance anticipée est faible pour le Québec : +1,2 % en 2024 et +1,5 % en 2025.

La croissance économique canadienne restera faible



Source: Statistique Canada, Services économiques FAC

Même si l'inflation est maîtrisée, à l'intérieur de la tolérance de la Banque du Canada (entre 1 % et 3 %), l'évolution des prix des produits agricoles (IPPA), de l'indice des prix des produits industriels (IPPI), et de l'inflation des prix des aliments (IPCA) continue à croître à des niveaux supérieurs à l'IPC.

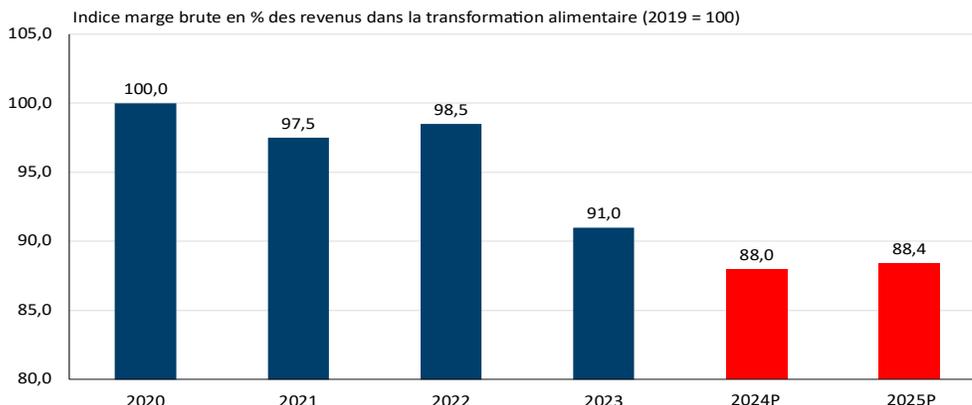


Source – Statistiques Canada
Courbes mensuelles - 2001-2024 (IPC, IPCA = décembre 24 ; IPPI = décembre 24 ; IPPA = septembre 24)

Les entreprises de transformation alimentaire sont sorties de la pandémie affaiblie. Leurs marges sont en baisse. Au cours des dernières années, les entreprises de transformation alimentaire n’ont pu transférer qu’une partie de la hausse des coûts à leurs clients.

Note : cette évaluation a été complétée avant la menace de tarifs américains.

Transformation alimentaire : Les marges restent comprimées



Source: Statistique Canada, Services économiques FAC

23

Depuis 2022, la rentabilité des entreprises du secteur est à la baisse. L’indice des marges qui était de 100 pendant la pandémie (2020) est descendu à 91 en 2023. Les prévisions indiquent que l’indice est encore plus bas en 2024, soit à 88 et à 88,4 en 2025.

Alors que le gouvernement affirme que les entreprises doivent investir en robotisation, en automatisation et en numérisation, le programme transformation alimentaire du MAPAQ (PTA) est fermé depuis le 25 juin 2024. Il aura été ouvert de mars à juin 2024.

Recommandation - *En cette période de menace de tarifs américains et d'incertitude économique, il est primordial d'accompagner et de supporter les PME agroalimentaires dans leurs projets de robotisation, d'automatisation et d'amélioration de la compétitivité. Le CTAQ recommande un investissement de 50 M\$ dans le PTA en 2025.*

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a annoncé que le volet 1 du programme ESSOR est fermé depuis le 3 octobre 2024. Les volets 2-3-4 sont ouverts jusqu'au 31 mars 2025. La prévisibilité et l'appui à la compétitivité sont des atouts indéniables pour contrer des menaces tarifaires. Les PME du Québec doivent améliorer leur compétitivité rapidement.

Recommandation - *prolonger les volets 1-2-3 et 4 du programme ESSOR au-delà du 31 mars 2025.*

OTN

Le CTAQ bénéficie d'une enveloppe dans le cadre de l'Offensive transition numérique (OTN). Ces montants permettent de financer des projets de 25 k\$ en implantation d'outils numérique ou en optimisation des données (IA) à hauteur de 60 % ou 15 k\$. L'entente prend fin le 30 juin 2025.

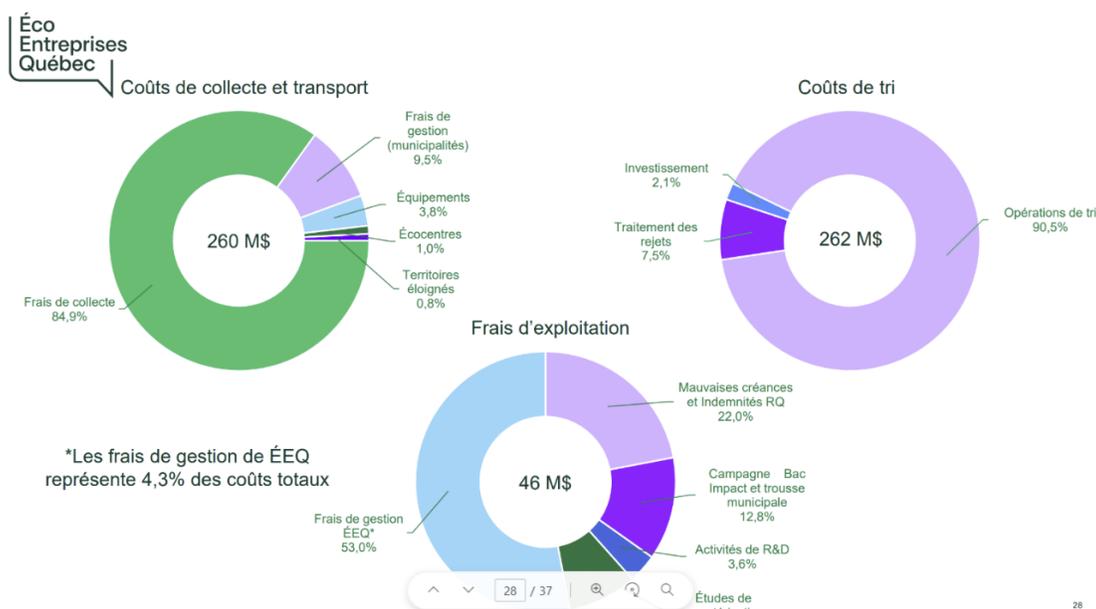
Recommandation - *le CTAQ demande au gouvernement et plus particulièrement à la ministre Fréchette de prolonger l'entente entre le CTAQ et le MEIE du 30 juin 2025 au 31 mars 2027*

Les tarifs d'Éco Entreprise Québec (ÉEQ)

Une coalition d'associations : le Conseil canadien du commerce de détail (CCCD), le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ), la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI-Québec), l'Union des producteurs agricoles (UPA), l'Association des producteurs maraichers du Québec (APMQ), l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL), les Producteurs en serre du Québec (PSQ) se joignent au Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) pour exprimer leur consternation face à la hausse moyenne de 76,8 % des tarifs ÉEQ pour la responsabilité élargie des producteurs (REP) 2025.

Le coût du système est de 569 M\$ pour la PFP (participation financière des producteurs) 2025 (l'année en cours) auquel s'ajouteront environ 300 M\$ pour le remboursement des dépenses des années antérieures (tarif 2025).

Ces données proviennent d'ÉEQ.



Des hausses des tarifs insoutenables

Toutes les charges des entreprises sont en augmentation exponentielle et deviennent un véritable enjeu de compétitivité, de productivité et même de survie dans plusieurs cas. En outre, cela va nécessairement entraîner une augmentation des prix alimentaires, des faillites et des difficultés financières pour les fleurons de notre industrie, affectant l'emploi, la vitalité régionale et l'accessibilité alimentaire déjà fragile pour bon nombre de famille québécoise.

Alors que le secteur agroalimentaire se remet à peine des impacts de la COVID, il est aux prises avec des augmentations de tarifs électriques, la difficulté de trouver la main-d'œuvre pour les postes vacants, une hausse de la redevance sur l'eau et maintenant pour couronner le tout, des tarifs exorbitants pour le nouveau système de collecte sélective.

Nous demandons au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faire diminuer cette pression sur notre secteur. Il est crucial d'agir rapidement pour protéger toute la filière agroalimentaire chère au principe d'autonomie alimentaire plus que jamais en danger avec cette guerre commerciale qui s'ajoute.

Intervention directe et rapide

La modernisation de la collecte sélective fait partie de l'équation de toutes ses charges financières supplémentaires.

La filière agroalimentaire, essentielle à notre économie fait face à des augmentations substantielles des contributions des entreprises comprises entre 80 % et plus 350 %. Dans le contexte actuel, c'est insoutenable !

Ces hausses, appliquées sans préavis et sans justification, montrent une incompréhension des contraintes financières des entrepreneurs du secteur. Malgré de nombreuses démarches, telles qu'une demande d'assemblée générale extraordinaire et un moratoire, ÉEQ tergiverse et se réfugie derrière la réglementation contraignante qu'ils se doivent de respecter.

Cette charge fiscale déguisée déstabilise les producteurs, transformateurs, grossistes et détaillants et aura des conséquences graves sur leurs capacités financières.

Nous demandons un moratoire immédiat sur les nouveaux tarifs, le temps de rectifier les déséquilibres, et une intervention pour compenser le report de la consigne, qui impose des coûts supplémentaires de 54 M\$. Nous demandons également une révision réglementaire pour corriger les failles structurelles et redistribuer équitablement les coûts.

Nous sommes en accord avec le principe de la responsabilité élargi du producteur, mais nous nous opposons sur son coût financier. ÉEQ demande à l'industrie de financer 1,3 milliard de dollars en 2 ans alors que le coût du système était de 350 M\$ en 2024. Il semble évident que le cadre des exigences réglementaires actuelles est insoutenable financièrement pour les entreprises contributrices.



Chevauchement dans le financement de deux systèmes *Un régime rétroactif (RC) et une structure de coût en temps réel (REP)*



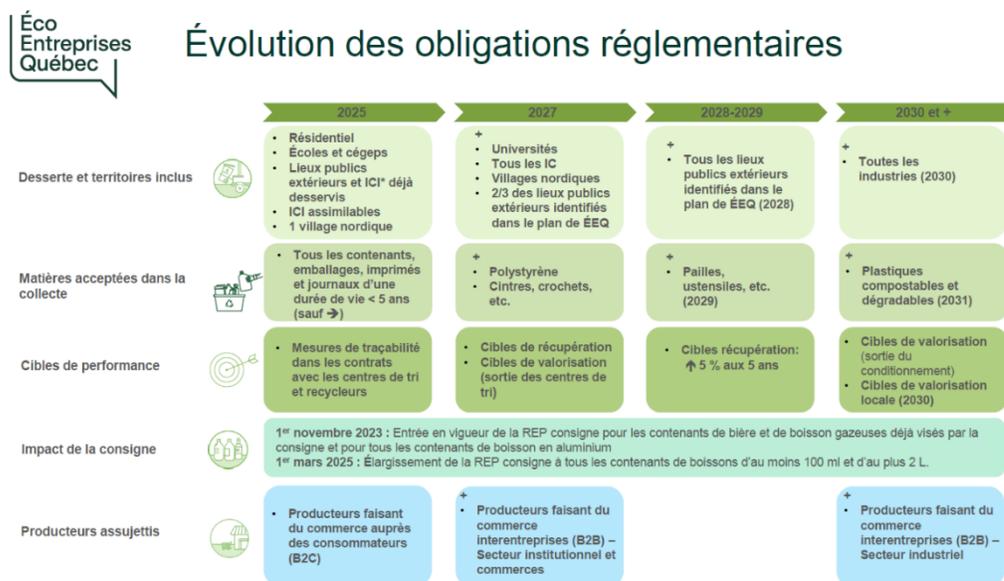
Le contexte de crise actuel a généré un climat de méfiance de la part des "producteurs/contributeurs" à l'égard de la gouvernance d'ÉEQ et nous souhaitons vivement apaiser ce climat avec l'intervention du gouvernement dans le cadre réglementaire.

Les coûts de collecte sélective, au Québec, passent de 308 M\$ en 2024 à 653 M\$ en 2025 puis à 658 M\$ en 2026. C'est un total de 1,3 G\$ à financer en 2 ans. Irréaliste et impossible!

Recommandation – le CTAQ propose qu'il y ait un seuil maximum de 400 M\$ de coûts annuels pour les 5 prochaines années, le temps d'implanter le système de la REP.

De plus, les chiffres émis par ÉEQ sont contradictoires et ne reflètent jamais ce qui est relaté sur le terrain. Par exemple: ils affirment qu'environ 1% des entreprises (soit une vingtaine) doivent absorber une hausse de plus de 100 %. Or, le CTAQ a une liste d'une trentaine d'entreprises qui ont des hausses supérieures à 100 % et les autres associations de la coalition ont toutes des entreprises qui subissent des hausses supérieures à 100 %.

Recommandation – étaler les coûts sur une période de 5 ans au lieu de 2 ans et reporter de 2025 à 2030 les obligations réglementaires.



*ICI : Institutions, commerces et industries

Impacts des tarifs ÉEQ sur le prix des boissons alcoolisées

Le CTAQ rallie sa voix à celle de l'Association des négociants embouteilleurs de vin (ANEV), des Producteurs de cidres du Québec, du Conseil des vins du Québec, de Spiritueux Canada, de Vignerons Canada et de l'Union québécoise des microdistilleries, afin d'attirer votre attention sur une distorsion tarifaire majeure qui affecte directement le prix des produits québécois vendus à la Société des alcools du Québec (SAQ). Cette situation nuit au pouvoir d'achat des consommateurs, à la compétitivité des entreprises locales et à la perception du public envers notre industrie.

Avec l'entrée en vigueur du régime de responsabilité élargie des producteurs (REP), les frais d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) sont désormais intégrés dans le prix de départ des produits (Free on Board – FOB) vendus à la SAQ. Or contrairement à la structure tarifaire précédente, la SAQ applique désormais sa majoration commerciale sur ces frais environnementaux, entraînant un effet pervers et injustifié sur les prix.

Afin de corriger cette situation et d'assurer une équité tarifaire entre les produits locaux et importés, le CTAQ demande que la SAQ exclue les frais ÉEQ du calcul de sa majoration commerciale, comme c'était le cas auparavant.

Cette correction est essentielle pour protéger la compétitivité des entreprises québécoises et préserver le pouvoir d'achat des consommateurs et garantir un environnement commercial équitable pour l'industrie québécoise des boissons alcooliques.

Programme de soutien dédié à l'industrie des vins embouteillés au Québec

L'industrie des vins embouteillés au Québec joue un rôle stratégique dans l'économie provinciale en soutenant une chaîne de valeur locale, en créant des emplois et en réduisant l'empreinte carbone des importations. Pourtant, contrairement aux producteurs artisanaux de boissons alcooliques ou à ceux d'autres provinces, elle ne bénéficie d'aucun programme de soutien spécifique.

Cette iniquité limite la capacité des entreprises à investir dans l'innovation, moderniser leurs installations et renforcer leur compétitivité face aux importations. Alors que plusieurs secteurs agroalimentaires bénéficient d'un appui gouvernemental, les embouteilleurs de vins québécois sont laissés pour compte, malgré leurs contributions économiques et environnementales significatives.

***Recommandation** - Le CTAQ demande la création d'un programme de soutien financier dédié aux embouteilleurs de vins ou, à défaut, la bonification d'un programme existant tel que le PAPAQ (Programme d'appui au positionnement des alcools québécois), afin de favoriser l'investissement, l'innovation et la croissance de cette industrie essentielle pour le Québec.*

Une proposition cruciale afin d'assurer la viabilité des microdistilleries québécoises

L'industrie des spiritueux québécois a connu une expansion impressionnante au cours des dernières années, passant d'une poignée de distilleries à un réseau dynamique de plus de 60 entreprises, générant plus de 100 millions de dollars en ventes à la SAQ. L'industrie des spiritueux québécois est un moteur économique et culturel qui génère des emplois, dynamise les régions et fait rayonner le savoir-faire québécois à l'international. Pourtant, son potentiel est étouffé par une taxation excessive et un cadre législatif archaïque.

La Loi sur la Société des alcools du Québec, adoptée il y a un siècle, impose toujours des contraintes inspirées de la prohibition. Le modèle de distribution favorisant les grandes productions a entraîné une diminution de plus du tiers des points de vente en SAQ depuis 2020, fragilisant l'accès au marché pour les producteurs indépendants.

L'UQMD (Union québécoise des microdistilleries) propose une mesure juste, pragmatique et sans risque : réviser la majoration imposée sur les ventes effectuées en distillerie en réallouant aux producteurs les frais d'exploitation que la SAQ n'encourt pas sur ces transactions. Concrètement, cela signifie que les distilleries ne paieraient plus pour des services qu'elles n'utilisent pas, comme la logistique, la distribution ou la commercialisation. Cette réforme permettrait de corriger une incohérence évidente, tout en assurant une plus grande équité entre les producteurs et les autres acteurs du marché.

Cette proposition ne remettrait aucunement en cause la contribution des distilleries aux finances publiques, puisque la portion « dividendes » de la majoration continuerait d'être versée à l'État. Ainsi, le Québec pourrait soutenir son industrie locale sans impact négatif sur ses revenus fiscaux, tout en offrant aux microdistilleries un cadre plus compétitif pour se développer durablement.

Afin d'appuyer cette recommandation, l'UQMD a commandé une analyse indépendante auprès d'experts en droit du commerce international. Leur rapport, transmis au gouvernement, confirme que cette mesure est parfaitement conforme aux accords de commerce international, contrairement aux objections soulevées par le ministère des Finances. L'analyse démontre clairement que le Québec dispose d'une marge de manœuvre légale pour ajuster ces frais sans risquer de litige commercial, notamment en s'inspirant des pratiques déjà en place dans d'autres provinces canadiennes.

En somme, cette réforme représente une solution gagnant-gagnant : un levier de croissance pour les microdistilleries, une modernisation du cadre réglementaire québécois et un soutien tangible à l'économie locale, sans compromettre les engagements du Québec sur la scène internationale.

Tarifs énergétiques - Alliance pour la compétitivité énergétique du Québec (ACEQ)

Les industries du Québec s'inquiètent des effets de la réforme de l'énergie du gouvernement et de l'impact des investissements sans précédent prévus par Hydro-Québec pour réaliser la transition énergétique, qui entraîneront une forte hausse de leurs tarifs d'électricité, et ce, au détriment de la compétitivité du Québec, qui est directement menacée.

L'Alliance pour la compétitivité énergétique du Québec (ACEQ) est née de la volonté de sept organisations représentant les grands secteurs de l'économie

québécoise de maintenir des tarifs d'électricité prévisibles, transparents et basés sur les coûts réels, afin d'assurer la croissance des entreprises et la compétitivité du Québec. Les partenaires sont : le CIAC (chimie), le Centre patronal du Québec (CPQ), Manufacturier Exportateurs du Québec (MEQ), le Conseil de l'industrie forestière (CFIQ), l'association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE), l'association de l'aluminium du Canada (AAC), ainsi que le CTAQ.

La réforme de l'énergie du gouvernement et les investissements nécessaires à la transition énergétique pourraient entraîner une augmentation importante des tarifs d'électricité. En combinant cette hausse à une concurrence étrangère accrue, due à la baisse des coûts de production des énergies renouvelables, la compétitivité des tarifs d'électricité, qui constitue un avantage stratégique historique du Québec, est directement mise à risque.

L'augmentation des tarifs pour les industries pourrait atteindre jusqu'à 60 % d'ici 10 ans. L'impact d'une telle hausse est majeur pour les entreprises, sachant que les coûts de l'énergie peuvent représenter de 20 % à plus de 60 % de leurs coûts d'exploitation ou de production.

Hausser de façon déraisonnable les tarifs d'électricité, c'est créer une taxe sur les régions et leurs emplois. Les industries et entreprises représentées par nos organisations sont le moteur économique des régions et génèrent des milliers d'emplois. Les grandes entreprises représentent :

- 28 % des emplois du secteur privé au Québec.
- 45 % du PIB du secteur privé.

Une hausse importante des tarifs d'électricité viendra fragiliser l'ensemble du tissu économique des régions, duquel dépend tout un écosystème de PME. Ce sont tous les maillons de la chaîne de valeur qui en souffriront.

Recommandations – *Que les hausses des tarifs électriques industriels suivent l'inflation et ne soient pas supérieures aux hausses des tarifs domestiques afin de demeurer concurrentiel avec les états américains en concurrence directe avec le Québec.*

La menace de tarifs américains

Le Centre de recherche en économie de l'Environnement, de l'Agroalimentaire, des Transports et de l'Énergie (CREATE) a publié le 6 janvier 2025 des scénarios d'impacts et une évaluation des risques de tarifs américains de 25 % sur les exportations bioalimentaires québécoises vers les États-Unis.

Les exportations agroalimentaires québécoises vers les États-Unis étaient de 8 G\$, en 2023. Les principaux produits exportés sont cacao et ses préparations (SH18 – 1,3 G\$), préparations alimentaires diverses (SH21-900 M\$), viandes et abats comestibles (SH02-700 M\$) et ainsi de suite...

Les simulations indiquent que chaque point de pourcentage de tarif se traduit par une baisse de la valeur des exportations supérieure à 1 %. Les baisses de la valeur des exportations seraient de 5,59 % pour des tarifs de 5 %, de 10,96 % pour des tarifs de 10 %, de 16,33 % pour des tarifs de 15 %, de 21,73 % pour des tarifs de 20 % et de 25,35 % pour des tarifs de 25 %. Ces résultats cachent une forte variabilité selon les catégories de produits : la filière du cacao, la filière bovine et la filière du sucre et des produits du sucre seraient les plus affectées.

La diversité des exportations bioalimentaires québécoises devient urgente et nécessaire.

Les auteurs expliquent que les exportateurs québécois doivent davantage profiter de l'Accord Transpacifique et de l'Accord de commerce avec l'Europe. Les produits exportés doivent être à haute valeur ajoutée.

Le CTAQ a consulté ses membres et partage leurs inquiétudes :
L'imposition potentielle d'un droit de douane de 25 % sur les produits carnés exportés vers les États-Unis aurait un impact financier majeur pour les entreprises dans le secteur porcin, se chiffrant en plusieurs dizaines de millions de dollars. Cette mesure affecterait directement les secteurs du porc frais et du porc transformé, avec des répercussions potentielles sur l'emploi, la compétitivité et la rentabilité.

Si ces droits de douane entraient en vigueur, des effets en cascade seraient attendus, notamment :

- Baisse de compétitivité sur le marché américain, entraînant une perte de volumes exportés.
- Saturation du marché domestique canadien, pouvant provoquer des guerres de prix et une consolidation de l'industrie.
- Réduction des prix payés aux éleveurs québécois, affectant la rentabilité des fermes porcines. (des porcelets et truies sont vendus aux États-Unis)
- Hausse des prix aux États-Unis, impactant également le coût des porcs vivants achetés au Québec, car indexé sur le marché américain.

En réponse à ces défis, les exportateurs explorent divers scénarios d'adaptation:

- Négociations avec les clients américains pour partager le risque et les coûts.
- Redirection des volumes vers d'autres marchés en cas de perte d'accès aux États-Unis.
- Absorption temporaire des coûts, au cas par cas, en fonction des discussions avec les clients.

Toutefois, la répercussion des coûts sur les consommateurs ne dépendra pas directement des exportateurs, mais bien des clients et partenaires commerciaux. Les exportateurs anticipent des conséquences significatives si ces droits de douane venaient à être appliqués. Les entreprises demeurent

proactives dans l'évaluation des scénarios et les discussions avec ses partenaires afin de minimiser les impacts économiques et opérationnels.

Les entreprises tentent de développer des marchés dans les autres provinces, en Europe et possiblement au Mexique et en Amérique du Sud.

En plus des baisses des exportations, il faut considérer que plusieurs intrants sont en provenance des États-Unis : pot de vitre, des emballages sans alternative canadienne.

Main-d'œuvre

En 2024, Emploi et Développement social Canada (ESDC) a modifié le programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à plus de dix reprises : mesures de resserrement pour les demandes d'EIMT, durée des EIMT plus courte, non-accès au programme dans les régions avec plus de 6 % de chômage. Le secteur de la transformation alimentaire a été exempté de certaines des mesures annoncées.

Toutefois, la réduction du seuil de 30 % à 20 % et la hausse du salaire médian de 20 % (plus de 5,49 \$ de l'heure) vont modifier l'équilibre du marché du travail dans le secteur de la transformation alimentaire. Des mécaniciens ou des caristes qui étaient acceptés dans le programme à haut salaire (sans limites) sont maintenant inclus dans le programme à bas salaire. Les entreprises devront faire des choix en 2025 lors du renouvellement des EIMT. Le programme des travailleurs étrangers temporaires doit être maintenu à long terme afin de préserver l'équilibre sur le marché du travail du secteur manufacturier.

La directrice des ressources humaines d'un abattoir en région écrit :

Nous sommes de bons utilisateurs du Programme et de par notre situation géographique, notre démographie et les services disponibles en région, nous en avons besoin!

Recommandation : le CTAQ demande la prolongation de la limite de 20 % de TET par entreprise jusqu'à mars 2027.

Les entreprises en transformation alimentaire sont favorables pour travailler dans le sens de l'immigration permanente.

Programme pilote des travailleurs en transformation alimentaire

Démarré le 24 mars 2021, la fin du programme est annoncée pour le 1^{er} janvier 2026.

Les entreprises de transformation alimentaire, dans secteur de la viande et des légumes transformés, ont besoin de ce programme afin de permettre à des

travailleurs temporaires d'appliquer à la résidence permanente et ainsi libérer des places à l'intérieur du seuil de 20 %.

Recommandation - *prolonger le programme pilote des travailleurs en transformation alimentaire jusqu'en 2029.*

Liste des professions admissible au traitement simplifié

La liste des professions admissibles au traitement simplifié doit être mise à jour le 23 février 2025.

Pour le maintien de l'équilibre dans le marché du travail des postes en transformation alimentaire et la prévisibilité des emplois dans un contexte d'incertitude économique, le CTAQ demande qu'il n'y ait pas de changement, que les postes actuels demeurent sur la liste

Recommandation - *le CTAQ demande que la liste actuelle soit prolongée, sans changement, au-delà du 23 février 2025.*

Conclusion

En période d'incertitude économique et de menaces de tarifs américains, les entreprises de transformation alimentaire ont besoin de prévisibilité et de simplification.

Le CTAQ rappelle ses recommandations :

- En cette période de menace de tarifs américains et d'incertitude économique, il est primordial d'accompagner et de supporter les PME agroalimentaires dans leurs projets de robotisation, d'automatisation et d'amélioration de la compétitivité. Le CTAQ demande un investissement de 50 M\$ dans le PTA en 2025.
- Le CTAQ demande de prolonger les volets 1-2-3 et 4 du programme ESSOR au-delà du 31 mars 2025.
- Le CTAQ demande au gouvernement, et plus particulièrement à la ministre Fréchette, de prolonger l'entente OTN entre le CTAQ et le MEIE du 30 juin 2025 au 31 mars 2027.
- Le CTAQ demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faire diminuer la pression des tarifs ÉEQ sur notre secteur.
- Le CTAQ propose qu'il y ait un seuil maximum de 400 M\$ de coûts annuels pour les 5 prochaines années, le temps d'implanter le système de la REP.
- Le CTAQ demande d'étaler les coûts de la collecte sélective selon le principe de la REP sur une période de 5 ans au lieu de 2 ans et reporter de 2025 à 2030 les obligations réglementaires.
- Le CTAQ demande la création d'un programme de soutien financier dédié aux embouteilleurs de vins ou, à défaut, la bonification d'un programme existant tel que le PAPAQ (Programme d'appui au positionnement des

- alcools québécois), afin de favoriser l'investissement, l'innovation et la croissance de cette industrie essentielle pour le Québec.
- Le CTAQ demande que les hausses des tarifs électriques industriels suivent l'inflation et ne soit pas supérieures aux hausses des tarifs domestiques afin de demeurer concurrentiel avec les états américains en concurrence directe avec le Québec.
 - Le CTAQ demande la prolongation de la limite de 20 % de TET par entreprise jusqu'à mars 2027.
 - Le CTAQ demande de prolonger le programme pilote des travailleurs en transformation alimentaire jusqu'en 2029.
 - Le CTAQ demande que la liste actuelle des professions admissible au traitement simplifié soit prolongée, sans changement, au-delà du 23 février 2025.

L'industrie de la transformation alimentaire du Québec a présenté au gouvernement du Québec des pistes de solutions pour faciliter l'environnement économique et sociétal du Québec dans un contexte d'incertitude inédit.